



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 3 décembre 2012, tenue immédiatement après la séance ordinaire de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19h30, soit à 19h34.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme la mairesse Déborah Bélanger.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h48.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h34.

447/03-12-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe :

en ajournant les items suivants au lundi 10 décembre 2012 à 19h30 :

- B.3 Entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville et la Société « 7184492 Canada inc. » : Acceptation provisoire des travaux de « Espaces Rouge » et libération d'une partie des garanties*
- C.4 Embauche d'un greffier ou d'une greffière*
- C.6 Contrats d'emploi et annexes pour le personnel cadre : Autorisation de signature*
- E.3 Avis de motion : Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts*
- G.2 Demandes salariales du Service de sécurité incendie*
- H.3 Acquisition d'une partie de terrain devant faire partie de l'emprise du chemin du Lac-Jaune et mandat à un notaire : Résolution numéro 149/05-05-08*
- J.2 Enseigne de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand / 2^e étage*
- J.5 Adoption d'un nom de rue à Rivière-Rouge*
- K.1 Entente de prolongation d'utilisation d'un terrain appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique, à des fins de parc et jeux de tennis*

en modifiant l'item H-1 de l'ordre du jour de façon à ce qu'il se lise désormais comme suit:

- H.1 Acquisition de parties de lots se rapportant au chemin du Lac-Paquet Ouest et mandat à un notaire*

en retirant l'item suivant de l'ordre du jour :

- L.2 Remerciement à M. Christian Bélisle*

et en ajoutant l'item suivant à la présente séance :

- L.2 Dépôt du livre blanc municipal de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 20 novembre 2012
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2012
2. Entente de règlement avec le Groupe Financier AGA pour le remboursement d'honoraires
3. Entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville et la Société « 7184492 Canada inc. » : Acceptation provisoire des travaux de « Espaces Rouge » et libération d'une partie des garanties - *ajourné*

C Gestion administrative

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
2. Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge : Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
3. Embauche de personnel
4. Embauche d'un greffier ou d'une greffière - *ajourné*
5. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
6. Contrats d'emploi et annexes pour le personnel cadre : Autorisation de signature - *ajourné*

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2012-06 : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Octroi de contrat
2. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux : Octroi de contrat
3. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel pour les essais et contrôles par un laboratoire : Octroi de contrat
4. Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 211 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2013
2. Avis de motion : Règlement numéro 212 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2013
3. Avis de motion : Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts - *ajourné*

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Retour sur la demande de la Ville de Rivière-Rouge : Résolution relative aux différentes ententes en protection incendie
2. Demandes salariales du Service de sécurité incendie - *ajourné*

H Transport routier

1. Acquisition de parties de lots se rapportant au chemin du Lac-Paquet Ouest et mandat à un notaire
2. Acquisition d'une partie de lot se rapportant à une partie du chemin des Colibris et mandat à un notaire
3. Acquisition d'une partie de terrain devant faire partie de l'emprise du chemin du Lac-Jaune et mandat à un notaire : Résolution numéro 149/05-05-08 - *ajourné*
4. Réalisation de travaux sur la rue du Pont et en face de l'École du Méandre : Demande au ministère des Transports du Québec
5. Traverses piétonnières sécuritaires aux entrées nord et sud à Rivière-Rouge : Demande au ministère des Transports du Québec

I Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Mandat à une firme d'avocats
2. Enseigne de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand / 2^e étage - *ajourné*
3. Aménagement des bureaux du Service d'urbanisme et d'environnement et appropriation du fonds de roulement
4. Offre de services juridiques : Soutien à l'urbanisme en 2013
5. Adoption d'un nom de rue à Rivière-Rouge - *ajourné*
6. Village-relais : État de situation et engagement de la Ville

K Loisirs et culture

1. Entente de prolongation d'utilisation d'un terrain appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique, à des fins de parc et jeux de tennis - *ajourné*

L Divers

1. Communautés rurales branchées : Démarches menant à la réalisation d'un appel de propositions
2. Remerciement à M. Christian Bélisle - *retiré*
2. Dépôt du livre blanc municipal de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - *ajouté*

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

448/03-12-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

449/03-12-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 20 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 20 novembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 20 novembre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

450/03-12-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012 soit adopté tel
que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le
public.

**Note : Mme Nicole Bouffard, M. Michel Robidoux et M. Sylvain Valiquette
quittent la séance. Il est 19h48.**

GESTION FINANCIÈRE

451/03-12-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des
comptes de novembre 2012 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 21815 à 22024) :	91 418,78 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres)	91 480,54 \$
Comptes courants (ch. # 130605 à 130727) :	349 655,28 \$
Total :	532 554,60 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du
règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement
numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et
entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du
règlement numéro 170.

ADOPTÉE

452/03-12-12

ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA POUR LE REMBOURSEMENT D'HONORAIRES

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a négocié au
nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA
concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville;

ATTENDU qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

ATTENDU que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

ATTENDU que la Ville a pris connaissance de cette entente et en accepte les
modalités et conditions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le membre du conseil suivant a déposé une déclaration de ses intérêts pécuniaires :

Mme Diane Gargantini, conseillère.

SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS

Pour faire suite à l'adoption du Règlement numéro 189 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge le 7 novembre 2011, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre du conseil de la Ville, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal qui sont visées au deuxième alinéa d'un article de ladite loi. La greffière adjointe mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre de déclarations pour la période du 16 novembre 2011 et du 3 décembre 2012 inclusivement.

453/03-12-12

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- M. Yvon Brisebois, à titre de chauffeur, opérateur et journalier, poste à temps complet, classe 7 - échelon 4, à compter du 5 novembre 2012;
- M. Jean Létourneau, à titre de chauffeur, opérateur et journalier et chauffeur-journalier, poste à temps complet, classe 4 et 7 - échelon 1, à compter du 12 novembre 2012;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

454/03-12-12

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2013 et d'en défrayer le coût au montant de 2 274,55 \$ plus les taxes applicables, soit un montant total de 2 615,16 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

455/03-12-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-06 : BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SUD : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2012-06 relatif à la réalisation de travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville, le résultat de l'ouverture des soumissions du 15 novembre 2012 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission incluant les taxes applicables
Forage G.R. Axxis inc. Le 14 novembre 2012 à 16h00	342 625,50 \$
Construction T.R.B. inc. Le 15 novembre 2012 à 11h23	209 907,27 \$
Pronex Excavation inc. Le 15 novembre 2012 à 11h44	321 918,50 \$
Les Constructions Soldi inc. Le 15 novembre 2012 à 11h51	242 161,49 \$
9088-9569 Québec inc. Le 15 novembre 2012 à 12h25	197 150,86 \$
Paysagiste S. Forget inc. Le 15 novembre 2012 à 12h38	356 000,00 \$
Gaétan Lacelle Excavation inc. Le 15 novembre 2012 à 13h00	272 950,65 \$
Entreprises G.N.P. inc. Le 15 novembre 2012 à 13h04	271 074,67 \$
Pavages D'Amour inc. Le 15 novembre 2012 à 13h05	349 524,00 \$
Les Entreprises Doménick Sigouin inc. Le 15 novembre 2012 à 13h28	198 713,59 \$
MBN Construction inc. Le 15 novembre 2012 à 13h51	213 668,74 \$

CONSIDÉRANT que suite à l'étude des soumissions reçues, des recommandations ont été émises quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. »;

CONSIDÉRANT que la Ville est en attente de l'émission et de l'obtention du certificat d'autorisation provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à l'effet d'autoriser la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation de travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » pour la somme de 197 150,86 \$ incluant les taxes applicables (soit un coût de 171 472,81 \$ plus les taxes applicables), le tout selon leur soumission du 15 novembre 2012.

De décréter que les travaux pour le bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2012-06 et aux documents de soumission de la Ville s'y rapportant datés d'octobre 2012 incluant les plans datés du 19 octobre 2012, à l'addenda numéro 1 de la Ville daté du 1^{er} novembre 2012, le tout portant l'identification « Appel d'offres numéro 2012-06 bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud » et conformément à « l'Annexe A formule de soumission », au bordereau de soumission et au calendrier des travaux émis pour soumission complétés par la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » en date du 15 novembre 2012.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'émission et l'obtention du certificat d'autorisation provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) autorisant la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville.

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le montant à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 pour un montant maximum de 197 150,86 \$.

ADOPTÉE

456/03-12-12

BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SUD : MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX : OCTROIE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat de mandat professionnel à la firme d'ingénieurs GENIVAR inc. pour effectuer la surveillance des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville, tel mandat pour le montant forfaitaire d'honoraires de 5 900,00 \$ plus les taxes applicables (soit un montant total de 6 783,53 \$ incluant les taxes applicables) selon leur offre de service du 26 octobre 2012, tel mandat devant inclure ce qui suit : une (1) réunion de démarrage avec l'entrepreneur, le suivi des travaux à temps partiel par un technicien, le suivi des quantités de la mise en œuvre des travaux et la recommandation de paiement, une visite d'acceptation finale des travaux, la préparation des plans tels que construits et le suivi des remblais par un laboratoire.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'émission et l'obtention du certificat d'autorisation provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) autorisant la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la proposition de la firme GENIVAR inc. pour la surveillance des travaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le montant à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 pour un montant maximum de 6 783,53 \$.

ADOPTÉE

457/03-12-12

BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SUD: MANDAT PROFESSIONNEL POUR LES ESSAIS ET CONTRÔLES PAR UN LABORATOIRE: OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat de mandat professionnel à la compagnie « Les Services EXP inc. » pour effectuer les essais et les contrôles de laboratoire dans le cadre de la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville, tel mandat pour un montant total maximum de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables (soit un montant maximum de 1 724,63 \$ incluant les taxes applicables) selon les tarifs et travaux indiqués à leur offre de service du 27 novembre 2012.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'émission et l'obtention du certificat d'autorisation provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) autorisant la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville.

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le montant à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 pour un montant maximum de 1 724,63 \$.

ADOPTÉE

458/03-12-12

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres public de la Ville reliés à la disposition de trois (3) biens matériels excédentaires de la Ville, incluant la description de chacun de ces biens contenue au document « offre et formule de soumission », tels que préparés et datés du 3 décembre 2012.

La Ville de Rivière-Rouge veut se départir des biens matériels excédentaires suivants et invite les personnes qui le désirent à présenter une offre par bien à disposer :

- 1) un tracteur 750 diesel de marque John Deere 4x4, année 1985, avec une souffleuse de 60 pouces avec chute hydraulique, incluant des pneus neufs; le tracteur a besoin de réparations sur le différentiel arrière (l'offre doit être d'un montant minimum de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables);
- 2) une tondeuse à gazon de marque Alamo Industriel, année 1998, d'une largeur de coupe de 88 pouces, sur attache 3 points (l'offre doit être d'un montant minimum de 3 000,00 \$ plus les taxes applicables);
- 3) une déchiqueteuse de marque Patu, année 1998, avec une capacité de 6 pouces, installée sur attache 3 points (l'offre doit être d'un montant minimum de 4 000,00 \$ plus les taxes applicables).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Que les personnes intéressées à soumissionner puissent communiquer avec M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville, afin de fixer un rendez-vous pour examiner les biens à disposer.

Que les personnes intéressées à soumissionner se procurent le document requis « offre et formule de soumission », incluant la description du bien à disposer, à compter du 5 décembre 2012 au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge. Que seules les offres présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou de Mme Lise Cadieux, greffière adjointe de la Ville.

Que le bénéficiaire de chaque bien dépose, à la prise de possession, la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et prenne possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu. Que la prise de possession se fasse dans les quinze (15) jours de l'approbation de sa soumission par le conseil municipal.

Que les offres dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION POUR ACHAT DE BIEN MATÉRIEL » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 14 décembre 2012 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière adjointe, ou par la directrice générale de la Ville, le 14 décembre 2012 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil municipal. Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du Journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 211 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Mme la conseillère Diane Gargantini donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 211 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2013.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 212 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

M. le conseiller Normand Gravel donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 212 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2013.



No de résolution
ou annotation

459/03-12-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RETOUR SUR LA DEMANDE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÉSOLUTION RELATIVE AUX DIFFÉRENTES ENTENTES EN PROTECTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 174/07-05-12, adoptée le 7 mai 2012 par la Ville de Rivière-Rouge, propose de renégocier différentes ententes en protection incendie, dont l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

CONSIDÉRANT la résolution MRC-CC-10687-08-12 adoptée le 28 août 2012 « Retour sur la demande de la Ville de Rivière-Rouge - Résolution relative aux différentes ententes en protection incendie » où il est demandé à la Ville de Rivière-Rouge de préciser à la MRC d'Antoine-Labelle ses demandes de modifications;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services a été signée en 2005 entre plusieurs municipalités faisant partie de la MRC d'Antoine-Labelle, dont la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que cette entente ne prévoyait aucune modalité d'augmentation des coûts d'opération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services soit modifié pour refléter l'augmentation du coût de la vie au Québec depuis 2005 en proposant les taux horaires suivants :

Véhicule	Taux horaire
Autopompe	276,30 \$
Camion citerne	221,04 \$
Autopompe échelle	1 657,80 \$
Unité d'urgence	110,52 \$

Que l'augmentation annuelle des tarifs, à partir de 2013, soit représentée par l'indice des prix à la consommation du Québec du mois de septembre de l'année précédente, et ce, pour chacune des années de l'entente.

Que l'article 12 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services soit modifié pour prévoir que la durée de l'entente est d'un (1) an et sera renouvelée automatiquement, pour la même période, à moins d'un avis écrit recommandé de trois (3) mois avant l'expiration du terme de la part de la municipalité qui désire y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement de l'entente.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle et aux municipalités signataires de l'entente, soit aux municipalités de Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nominique, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-du-Cerf et à la Ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

460/03-12-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

TRANSPORT ROUTIER

ACQUISITION DE PARTIES DE LOTS SE RAPPORTANT AU CHEMIN DU LAC-PAQUET OUEST ET MANDAT À UN NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition, pour la somme de 1,00 \$, d'une partie du chemin du Lac-Paquet Ouest constitué des lots 39A-1 et 40A-1 et des parties de lots 39A et 40A du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, tels lots et telles parties de lots appartenant à Mme Huguette Ladouceur;
- d'autoriser l'acquisition, pour la somme de 1,00 \$, d'une partie du chemin du Lac-Paquet Ouest constitué d'une partie du lot 39A-17 du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, telle partie de lot appartenant à M. Richard Vermette et Mme Hélène Hallée;
- d'autoriser l'acquisition, pour la somme de 1,00 \$, d'une partie du chemin du Lac-Paquet Ouest constitué d'une partie du lot 39A-19 du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, telle partie de lot appartenant à Mme Gisèle Desjardins et M. Pierre-Yves Desjardins;
- d'autoriser l'acquisition, pour la somme de 1,00 \$, d'une partie du chemin du Lac-Paquet Ouest constitué d'une partie du lot 40A du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, telle partie de lot appartenant à M. Bernard Bourdon;

le tout tel que représenté à la description technique actualisée de ces parcelles de lots et au plan préparés par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre du Groupe Barbe & Robidoux, sous le numéro 60 801-C (minute 5 780) en date du 9 juillet 2012.

De mandater M^e Nicole Janelle, notaire, pour la préparation des actes d'acquisition.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité des actes d'acquisition.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les actes d'acquisition à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

461/03-12-12

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LOT SE RAPPORTANT À UNE PARTIE DU CHEMIN DES COLIBRIS ET MANDAT À UN NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour la somme de 1,00 \$, d'une partie du lot 51 du rang Nord-Est de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, telle partie de lot appartenant à M. Fernand Deslauriers et se rapportant à une partie du chemin des Colibris (soit la virée du chemin des Colibris), tel que représenté au plan préparé par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre du Groupe Barbe & Robidoux, sous le numéro 60 703-B (minute 5 754) en date du 8 juin 2012.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

De mandater M^e Nicole Janelle, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

462/03-12-12

RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA RUE DU PONT ET EN FACE DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE : DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'état de la chaussée sur la rue du Pont est en détérioration et présente certains dangers;

CONSIDÉRANT que les traversières écolières sur la rue du Pont ne sont pas bien définies et que le stationnement se fait de façon désordonnée;

CONSIDÉRANT que des travaux sur la rue du Pont devaient être réalisés en 2011 et qu'ils ont été reportés à l'automne 2012, et ce, pour une meilleure gestion de l'eau de surface;

CONSIDÉRANT que les travaux sur la rue du Pont et en face de l'École du Méandre n'ont toujours pas été réalisés à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'un représentant du ministère des Transports du Québec (MTQ), par un courriel daté du 19 novembre 2012, a informé le directeur des travaux publics de la Ville que la réalisation des travaux sur la rue du Pont et en face de l'École du Méandre n'aurait pas lieu en 2012 mais serait reportée en 2013 et seulement si ce projet est inclus dans la programmation 2013 du MTQ;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser rapidement ces travaux notamment pour la sécurité des écoliers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à la réalisation des travaux sur la rue du Pont et en face de l'École du Méandre le plus tôt possible en 2013 et de transmettre à la Ville l'échéancier de réalisation desdits travaux en 2013.

ADOPTÉE

463/03-12-12

TRAVERSES PIÉTONNIÈRES SÉCURITAIRES AUX ENTRÉES NORD ET SUD À RIVIÈRE-ROUGE : DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que depuis deux (2) ans la Ville de Rivière-Rouge a adressé des demandes au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'aménagement de traverses piétonnières sécuritaires aux entrées nord et sud à Rivière-Rouge avec la signalisation adéquate sur la chaussée et l'installation des panneaux de signalisation s'y rapportant, dans le but d'éviter des accidents à ces endroits;

CONSIDÉRANT l'importance de ces traverses pour la sécurité des piétons;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que ces travaux n'ont toujours pas été réalisés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports du Québec de procéder en 2013 à l'aménagement de traverses piétonnières sécuritaires à Rivière-Rouge, incluant la signalisation adéquate sur la chaussée et l'installation des panneaux de signalisation s'y rapportant, aux entrées nord et sud du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle et sur la rue L'Annonciation Sud face au numéro civique 1395.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

464/03-12-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS

ATTENDU que le lot plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot 43-53 et le lot 43-11 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 9940-94-7409 (ci-après appelé la propriété) est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU qu'à la suite d'une inspection du territoire nous avons constaté l'utilisation d'un deuxième logement, et ce, en non-conformité des règlements applicables;

ATTENDU que le propriétaire a été formellement mis en demeure par les procureurs de la Ville de Rivière-Rouge pour corriger cette contravention aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que le propriétaire refuse de se conformer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

465/03-12-12

AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT ET APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le réaménagement des bureaux du Service d'urbanisme et d'environnement en 2012-2013, devant être effectué par les employés de la Ville, et d'autoriser les dépenses s'y rapportant (changement de fenestration, démolition,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

déplacement et construction de cloisons, matériaux de construction, électricité, informatique, climatisation et autres), le tout pour un montant maximum de 24 000,00 \$ incluant les taxes applicables, selon le plan préparé par la firme « Design 89 ».

Que la dépense liée à ce réaménagement de bureaux soit prise à même le fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

466/03-12-12

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES : SOUTIEN À L'URBANISME EN 2013

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De retenir les services professionnels juridiques de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2013, au coût annuel de 7 500,00 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 1^{er} novembre 2012.

ADOPTÉE

467/03-12-12

VILLAGE-RELAIS : ÉTAT DE SITUATION ET ENGAGEMENT DE LA VILLE

ATTENDU que nous sommes contraints de modifier notre planification afin de respecter l'une des obligations de la « Charte qualité » du Village-relais;

ATTENDU que nous prévoyons rénover le bloc de services actuel de la plage, dès le printemps 2013, au lieu de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Village-relais;

ATTENDU que nous serons en mesure de permettre un service sanitaire disponible tout au long de l'année pour les utilisateurs potentiels du Village-relais, et ce, conformément aux obligations de la « Charte qualité »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à réaliser, dès le printemps 2013, les modifications nécessaires au bloc de services de la plage afin d'offrir le service sanitaire tout au long de l'année pour tous les utilisateurs potentiels du Village-relais.

ADOPTÉE

DIVERS

468/03-12-12

COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES : DÉMARCHES MENANT À LA RÉALISATION D'UN APPEL DE PROPOSITIONS

ATTENDU le besoin de consolider la couverture des services d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

ATTENDU que l'article 21.30 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* permet au ministre de conclure une entente pour la mise en application de toute politique ou mesure du gouvernement en matière de développement local et régional permettant ainsi à la MRC de procéder à un processus d'appel de propositions tel que prévu au programme CRB;

ATTENDU les démarches entreprises actuellement par la MRC d'Antoine-Labelle quant à la desserte d'Internet haute vitesse sur son territoire;

ATTENDU la résolution MRC-CC-10738-10-12 de la MRC d'Antoine-Labelle adoptée le 23 octobre 2012 demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de lui déléguer la responsabilité d'exécuter en son nom, le processus d'appel de propositions tel que prévu au programme CRB;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge souhaite s'inscrire dans la démarche entreprise par la MRC d'Antoine-Labelle visant à identifier un projet susceptible de fournir le service Internet haute vitesse sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'informer la MRC d'Antoine-Labelle que la Ville de Rivière-Rouge désire participer au processus dirigé par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du programme CRB et devant mener entre autres, à la publication d'un appel de propositions et à l'identification par la MRC d'Antoine-Labelle, d'un projet susceptible d'améliorer la couverture d'Internet haute vitesse sur le territoire.

Il est de plus résolu que la Ville de Rivière-Rouge délègue à la MRC d'Antoine-Labelle la responsabilité de recommander le projet au MAMROT et qu'elle s'engage à respecter ledit projet par le conseil de la MRC.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU LIVRE BLANC MUNICIPAL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

D'accepter pour dépôt le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et la directrice générale répondent aux questions adressées par le public.

469/03-12-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 10 décembre 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

1. Entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville et la Société « 7184492 Canada inc. » : Acceptation provisoire des travaux de « Espaces Rouge » et libération d'une partie des garanties;
2. Embauche d'un greffier ou d'une greffière;
3. Contrats d'emploi et annexes pour le personnel cadre : Autorisation de signature;
4. Avis de motion: Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts;
5. Demandes salariales du Service de sécurité incendie;
6. Acquisition d'une partie de terrain devant faire partie de l'emprise du chemin du Lac-Jaune et mandat à un notaire : Résolution numéro 149/05-05-08;
7. Enseigne de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand / 2^e étage;
8. Adoption d'un nom de rue à Rivière-Rouge;
9. Entente de prolongation d'utilisation d'un terrain appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique, à des fins de parc et jeux de tennis.

Il est 20h45.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux